CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ L'HORIZON SARL

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR
ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR DE BABARA-SUD, CERCLE DE KENIEBA, REGION DE KAYES)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

La société ci-après dénommée « **L'HORIZON SARL** », représentée par Monsieur **Zhang YUNSHENG,** le Gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la société **L'HORIZON SARL**.

L'**État** et la société **L'HORIZON SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la société **L'HORIZON SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Babara-Sud,** Cercle de **Kéniéba,** Région de **Kayes,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE la société **L'HORIZON SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la société **L'HORIZON SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

49.3 Le système de mesure applicable est le système métrique.

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 27 AOUT 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

POUR LA SOCIÉTÉ L'HORIZON SARL

LE GÉRANT

Zhang YUNSHENG

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

Secteur de ***Babara-Sud***

Point A : Intersection du parallèle 12°19'53''N et du méridien 10°55'48'' W

Du point A au point B suivant le parallèle 12°19'53''N

Point B : Intersection du parallèle 12°19'53''N et du méridien 10°53'01'' W

Du point B au point C suivant le méridien 10°53'01'' W

Point C : Intersection du parallèle 12°14'54''N et du méridien 10°53'01'' W

Du point C au point D suivant le parallèle 12°14'54''N

Point D : Intersection du parallèle 12°14'54''N et du méridien 10°58'17'' W

Du point D au point E suivant le méridien 10°58'17'' W

Point E : Intersection du parallèle 12°17'12''N et du méridien 10°58'17'' W

Du point E au point F suivant le parallèle 12°17'12''N

Point F : Intersection du parallèle 12°17'12''N et du méridien 10°59'39'' W

Du point F au point G suivant le méridien 10°59'39'' W

Point G : Intersection du parallèle 12°18'14''N et du méridien 10°59'39'' W

Du point G au point H suivant le parallèle 12°18'14''N

Point H : Intersection du parallèle 12°18'14''N et du méridien 10°55'48'' W

Du point H au point A suivant le méridien 10°55'48'' W

Superficie : 80km²

EXTRAIT DES FEUILLES TOPOGRAPHIQUES DE KENIEBA ET DE BAFING MAKANA AU 1/200 000

Secteur de Babara-Sud

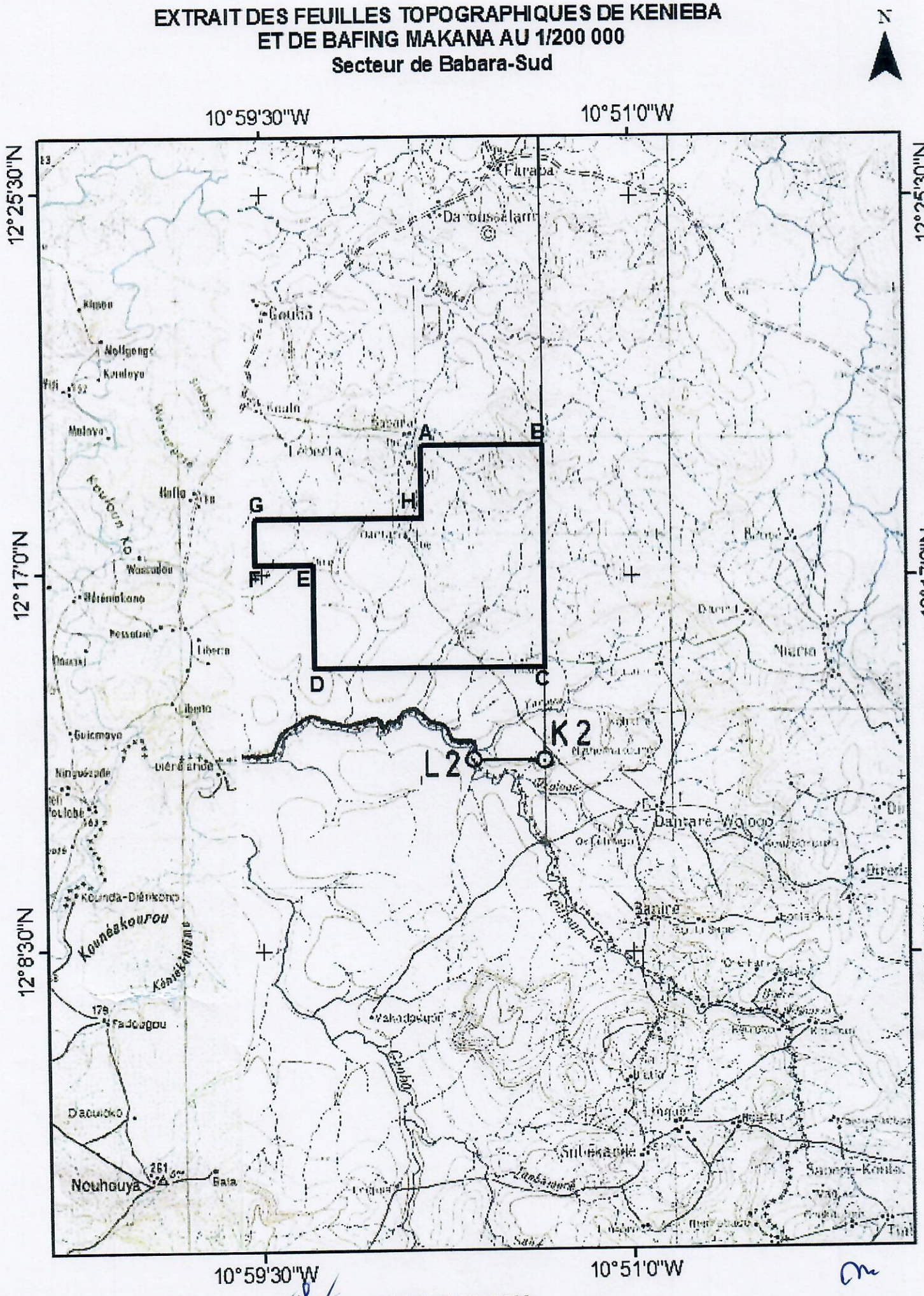

ECHELLE 1/200 000

ANNEXE II

PROGRAMME ET COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX A EXECUTER SUR LE PERIMETRE DE BABARA-SUD

A. PROGRAMME PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année :

1. Acquisition et interprétation des données antérieures des travaux effectués sur le périmètre ;
2. Réalisation de la notice d'impact environnemental et social et la mise en œuvre de son rapport;
3. Cartographie des régolithes (30 échantillons roches à prélever) couplée à la géochimie des sols à la maille de 100x50 m (400 échantillons sols et 50 échantillons termitières à prélever) ;
4. Tavaux de subsurface : tranchées : 250 mètres (250 échantillons à prélever) et puits : 250 mètres (250 échantillons à prélever) ;
5. Analyse pour Or des 980 échantillons prélevés.

Deuxième année :

1. Réalisation de tranchées supplémentaires de 100 mètres (100 échantillons à prélever) ;
2. Forage Aircore (500 m) : 500 échantillons à prélever ;
3. Forage RC (500 m) : 500 échantillons à prélever ;
4. Analyse pour Or des 1100 échantillons prélevés ;
5. Mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social.

Troisième année :

1. Forage au diamant : 500 mètres linéaires avec prélèvement de 500 échantillons
2. Analyse pour Or des 500 échantillons prélevés ;
3. Évaluation des ressources minérales ;
4. Tests métallurgiques ;
5. Etude de préfaisabilité ;
6. Mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social.

B. COÛTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Personnel/Administration	7 000 000
2	Logistiques	15 000 000
3	Carburant /Lubrifiant (3000 litres)	3 000 000
4	Acquisition et interprétation des données antérieures des travaux effectués sur le périmètre	1 000 000
5	Réalisation de la notice d'impact environnemental et social et la mise en œuvre de son rapport	2 100 000
6	Cartographie des régolithes (30 échantillons roches à prélever) couplée à la géochimie des sols à la maille de 100x50 m (400 échantillons sols et 50 échantillons termitières à prélever)	5 000 000
7	Tavaux de subsurface : tranchées : 250 mètres (250 échantillons à prélever) et puits : 250 mètres (250 échantillons à prélever)	5 000 000
8	Analyse pour Or des 980 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle	4 900 000
Total Première Année		**43 000 000**

Deuxième année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Personnel/Administration	8 000 000
2	Logistiques	15 000 000
3	Carburant/Lubrifiant (4 000 litres)	4 000 000
4	Réalisation de tranchées supplémentaires de 100 mètres (100 échantillons à prélever)	1 000 000
5	Forage Aircore (500 m) : 500 échantillons à prélever	7 500 000
6	Forage RC (500 m) : 500 échantillons à prélever	10 000 000
7	Analyse pour Or des 1100 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle	5 500 000
9	Mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social	2 000 000
Total Deuxième Année		**53 000 000**

Troisième année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Personnel/Administration	9 000 000
2	Logistiques	15 000 000
3	Carburant/Lubrifiant (5 000 litres)	5 000 000
4	Forage au diamant : 500 mètres linéaires avec prélèvement de 500 échantillons	17 500 000
5	Analyse pour Or des 500 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle	2 500 000
6	Évaluation des ressources minérales	3 000 000
7	Tests métallurgiques	5 000 000
8	Etude de préfaisabilité	5 000 000
9	Mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social	2 000 000
Total Troisième Année		**64 000 000**

COÛT TOTAL (en F CFA) = Total Première Année + Total Deuxième Année + Total Troisième Année	**160 000 000**